



## L'ASFC aujourd'hui : bulletin commercial destiné aux intervenants

Numéro 9, hiver 2014-2015  
ISSN 2369-1547



En 2014, la Direction générale des programmes de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) a décidé de s'attaquer à la question de l'« intégrité des programmes » en cernant régulièrement les principaux risques qui menacent l'intégrité des programmes et en prenant les

mesures nécessaires pour atténuer ces risques. Par ailleurs, nous sommes résolus à continuer d'aller de l'avant avec notre programme de « transformation » qui vise à moderniser les politiques, les pratiques et les technologies relatives à la frontière afin d'en accroître l'efficacité.

Pour atteindre les objectifs de ces deux projets, nous devons absolument continuer à travailler ouvertement et de façon coordonnée et stratégique avec nos partenaires du secteur privé. Et pour que ces partenariats mènent à des résultats concrets significatifs, ils doivent être fondés sur un programme de collaboration commun, où le gouvernement travaille avec les parties concernées pour trouver des solutions mutuellement avantageuses à des problèmes communs.

Tout au long de la dernière année, nous avons travaillé avec les membres du Comité consultatif sur les activités commerciales à la frontière (CCACF) pour bien déterminer les objectifs et les intérêts communs et pour revoir l'orientation du comité afin que celui-ci soit mieux à même de faire avancer les dossiers d'intérêt commun. Cette collaboration a mené à l'établissement de la nouvelle structure de

gouvernance et à l'adoption d'un programme commun axé sur cinq grandes priorités stratégiques. Les sous-comités, sous la direction du nouveau comité directeur du CCACF, ont déjà préparé et commencé à mettre en œuvre des plans de travail pour donner suite à ces priorités.

Je suis convaincu que cette nouvelle approche nous permettra de renforcer nos liens en précisant l'objet de notre collaboration et les responsabilités de chacun et en instaurant une façon plus rigoureuse de travailler, ce qui nous aidera à faire avancer les dossiers de l'intégrité des programmes et de la transformation. C'est donc avec enthousiasme que je vous retrouverai à la prochaine réunion du CCACF en mai 2015 où nous discuterons des progrès réalisés.

Richard Wex,  
Vice-président, Direction générale des programmes et  
coprésident du CCACF

### Aperçu

- *Le Manifeste électronique : de plus en plus près du but*
- *L'initiative du guichet unique (IGU) – Mise en œuvre*
- *Le point sur le projet de Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA)*
- *Droits de propriété intellectuelle*
- *Outils en ligne pour la communauté du secteur commercial*
- *Orientation fonctionnelle en matière de classement tarifaire*
- *Programme d'assurance de la qualité*
- *Programme des droits antidumping et compensateurs*

## **Le Manifeste électronique : de plus en plus près du but**

Grâce au [Manifeste électronique](#), l'ASFC modernise sa façon de faciliter les opérations commerciales transfrontalières. Le Manifeste lui permet d'offrir un service efficace et prévisible aux clients du secteur commercial et améliore sa capacité de détecter les marchandises illicites. Il ajoute de nouvelles fonctions au programme et aux systèmes pour faciliter la transmission électronique de l'information concernant les marchandises avant que celles-ci arrivent à la frontière.

Une fois que sa mise en œuvre sera terminée, le Manifeste électronique transformera le processus d'importation en le simplifiant davantage et en le rendant prévisible. Il obligera les transporteurs, les agents d'expédition et les importateurs, peu importe le mode de transport utilisé (aérien, maritime, routier, ferroviaire), à transmettre par voie électronique l'[information préalable sur les expéditions commerciales](#) à l'ASFC dans les délais fixés pour chacun des modes de transport. Comme les gens de l'industrie le savent, ces exigences deviendront obligatoires par l'entremise de nouveaux règlements prévus pour 2015.

### Ce que nous avons fait jusqu'ici

Dans le cadre de l'initiative du Manifeste électronique, l'ASFC investit d'importants montants dans la technologie de l'information et les outils nécessaires pour gérer les risques de façon efficace et faciliter les échanges commerciaux, ce qui est essentiel pour assurer la sécurité et la prospérité du Canada.

L'ASFC ne peut y arriver toute seule et elle est consciente que ce type de transformation a une très grande incidence sur la façon de faire des clients.

Nos clients doivent aussi investir dans des systèmes et des procédures pour s'assurer qu'ils seront prêts pour le Manifeste électronique et conformes aux exigences. Au cours des consultations, ils ont fait part de leurs observations judicieuses sur la bonne mise en œuvre du Manifeste électronique jusqu'ici, notamment sur le déploiement de systèmes électroniques permettant aux transporteurs routiers et ferroviaires de transmettre d'avance de l'information

à l'ASFC, de même que sur les systèmes de déclaration pour les agents d'expédition.

### Ce sur quoi nous travaillons maintenant

En s'appuyant sur les systèmes et les procédures déjà en place et en continuant de collaborer avec ses clients et les parties intéressées, l'ASFC devrait être en mesure d'achever la mise en œuvre des autres composantes du Manifeste électronique : rendre la transmission d'informations par voie électronique accessible aux importateurs, quel que soit le mode de transport utilisé.

Nous vous remercions de continuer à nous appuyer dans nos efforts pour moderniser la frontière. ♦

## **L'initiative du guichet unique (IGU) – Mise en œuvre**

L'IGU est une initiative de l'ASFC qui fournira un seul point d'accès pour la déclaration électronique des données sur les importations, avant l'arrivée à la frontière, afin de satisfaire aux exigences de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et des ministères et organismes gouvernementaux participants (MOGP).

L'IGU sera avantageuse pour les intervenants de l'industrie en :

- Réduisant au minimum l'utilisation de formulaires papier dans le cadre des processus liés aux importations;
- Augmentant le nombre de ministères et d'organismes qui réalisent des opérations par la voie électronique à la frontière;
- Augmentant l'harmonisation des données concernant les importations au Canada et aux États-Unis;
- Facilitant les échanges commerciaux et en augmentant l'efficacité des processus opérationnels frontaliers.

À la fin de mars 2015, l'ASFC commencera à mettre en œuvre la « Déclaration intégrée des importations » de l'IGU de pair avec les organismes canadiens suivants : Santé Canada, l'Agence de la santé publique du Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement,

Transports Canada, Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, le ministère des Pêches et des Océans et la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

Le calendrier d'intégration des programmes des MOGP sera communiqué au moyen d'avis des douanes. ♦

### **Le point sur le projet de Gestion des cotisations et des recettes de l'ASFC (GCRA)**

Le projet de Gestion de cotisation des recettes de l'ASFC (GCRA) est une initiative pluriannuelle qui vise à moderniser les programmes et les systèmes qui sont actuellement utilisés pour établir les cotisations, recueillir et gérer les recettes liées aux importations ainsi que pour rendre compte de celles-ci.

La première phase du projet de GCRA était axée sur l'amélioration du Grand livre des comptes clients de l'Agence et relevait de la Direction générale du contrôle de l'ASFC. Alors que l'Agence se prépare ce printemps à mettre en place ses deux premières versions du GCRA qui seront suivies d'une version finale et beaucoup plus importante à la mi-2016, le travail de définition commence pour de bon en ce qui concerne les dernières phases du projet de GCRA. On mettra l'accent sur les améliorations des processus et des systèmes qui seront avantageuses autant pour l'ASFC que pour les intervenants du secteur commercial.

Comme la Direction générale des programmes sera responsable de la dernière phase du projet de GCRA, la directrice exécutive de la Direction des droits antidumping et compensateurs a récemment été réaffectée. Elle travaille désormais à temps plein avec l'équipe de projet de GCRA. Elle apportera le soutien de programme spécialisé nécessaire à la réussite de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre des dernières réalisations du projet.

Dans les prochaines semaines, l'équipe de la GCRA mettra fin à une série de séances de consultation opérationnelles qui ont permis de définir la portée et les objectifs des travaux futurs du projet qui sont regroupés en trois domaines principaux : gérer nos recettes, connaître nos clients et offrir davantage de soutien à nos programmes et partenaires du secteur commercial. Par la suite, l'équipe s'efforcera d'ajouter le niveau de précisions nécessaire aux plans

de travail du projet afin que nous puissions passer à la conception des processus et des systèmes. ♦

### **Droits de propriété intellectuelle**

L'ASFC soutient la lutte contre les marchandises contrefaites et piratées et veut les empêcher d'entrer au Canada ou d'en sortir.

Depuis l'adoption du projet de loi C-8, la *Loi visant à combattre la contrefaçon de produits*, l'ASFC a lancé un programme élargi des droits de propriété intellectuelle, lequel est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les nouvelles responsabilités de l'ASFC en matière de droits de propriété intellectuelle permettront au Canada de remplir ses obligations internationales et d'atteindre ses objectifs stratégiques, car elles :

- instaurent un processus volontaire de demande d'aide, lequel permet aux détenteurs de droits de propriété intellectuelle de demander l'aide de l'ASFC pour détenir de façon temporaire les marchandises soupçonnées d'être contrefaites qui sont détectées à la frontière;
- donnent aux agents des services frontaliers l'autorisation de détenir temporairement des expéditions commerciales contenant des marchandises soupçonnées d'être des produits contrefaits ou piratés au nom des détenteurs des droits de propriété intellectuelle ayant déposé une demande d'aide, et ainsi permettre à ces derniers d'intenter des actions civiles contre les parties visées.

Vous trouverez de l'information concernant le programme de droits de propriété intellectuelle ainsi que les demandes d'aide sur le site Web externe de l'ASFC, à l'adresse : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/security-securete/ipr-dpi/menu-fra.html> ♦

### **Outils en ligne pour la communauté du secteur commercial**

En 2014, l'ASFC a élaboré et mis en œuvre quelques outils en ligne devant appuyer et améliorer les services à la clientèle offerts aux milieux commerciaux. Ces outils sont les suivants :

### Publication des décisions des douanes

En septembre 2014, à la demande des milieux commerciaux, l'ASFC a commencé à afficher sur son site Web les décisions anticipées et décisions nationales des douanes sur le classement tarifaire, l'établissement de la valeur et l'origine pour lesquelles le demandeur a consenti à la publication. Cette base de données en ligne est une ressource précieuse qui aidera les milieux commerciaux à déclarer et déclarer en détail les marchandises à l'ASFC, comme il se doit, et qui améliorera l'observation des lois commerciales du Canada. L'ASFC continue à promouvoir les avantages de cette base de données de décisions des douanes et encourage les demandeurs à consentir à la publication de leurs décisions afin qu'elle soit en mesure de créer un référentiel d'information complet, maximisant ainsi les avantages conférés aux milieux commerciaux. Les décisions des douanes se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/import/ar-da/ar-da-fra.html>

### Publication des vérifications de l'observation commerciale

Dans le plus grand intérêt d'une transparence accrue et afin d'encourager l'observation volontaire au sein des milieux commerciaux, l'ASFC s'est engagée à publier, sur son site Web, toutes ses priorités de vérification de l'observation commerciale en cours, ainsi que les données globales sur les résultats de ces dernières. Ceci comprend des renseignements sur les priorités de vérification ciblées et aléatoires. Les renseignements publiés sur le site Web seront mis à jour deux fois par année, en janvier et en juillet, et se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/import/verification/menu-fra.html>

### Vidéos de sensibilisation à l'importation et à l'exportation

Dans le but d'améliorer la sensibilisation et la communication avec les milieux commerciaux, l'ASFC a créé trois vidéos en matière d'importation et d'exportation conçues pour favoriser une meilleure compréhension des processus d'importation et d'exportation. Les trois vidéos sont : Classement des marchandises importées, Programmes d'encouragement commercial et Rajustements aux déclarations en détail. Ces vidéos se trouvent à l'adresse suivante : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/trade-commerce/video-fra.html> ♦

## **Orientation fonctionnelle en matière de classement tarifaire**

Afin d'assurer l'intégrité de ses décisions en matière de classement tarifaire, l'ASFC possède une Unité d'orientation fonctionnelle (UOF) à Ottawa qui offre un soutien aux agents commerciaux régionaux envers la fermeture des cas de classement tarifaire complexes. Chaque agent de l'UOF est responsable de chapitres précis du *Tarif des douanes*, ce qui leur permet d'acquérir de fortes compétences et une expertise sur ces derniers. Les agents commerciaux régionaux présentent une demande d'orientation fonctionnelle au moyen de modèles normalisés qui sont transmis par le truchement d'un portail en ligne. En règle générale, une réponse écrite est envoyée dans un délai de trois semaines. Lorsque des questions récurrentes se présentent, l'UOF en avise l'Unité de la politique tarifaire de l'ASFC qui, à son tour, détermine s'il est justifié de rédiger une nouvelle politique ou de clarifier une politique existante.

Dans les cas où les clients ne sont pas d'accord avec une décision en matière de classement tarifaire, ils peuvent interjeter appel de la décision auprès de la Direction des recours de l'ASFC. Afin d'assurer que le processus d'appel offre aux clients de l'ASFC un examen juste et impartial, les agents des Recours qui ont besoin d'une orientation fonctionnelle ou d'une assistance technique à l'appui d'un litige devant le Tribunal canadien du commerce extérieur ou de la Cour d'appel fédérale demandent l'avis de l'Unité de la politique tarifaire. Ceci assure que la décision prise n'est pas liée aux conseils originaux que l'UOF a fournis à l'agent commercial régional.

Si une décision sur l'appel annule l'orientation fonctionnelle offerte à l'origine, les raisons pour lesquelles la décision prise est contradictoire seront transmises à l'UOF et aux agents commerciaux régionaux pour considération dans le cadre de cas futurs. ♦

## **Programme d'assurance de la qualité**

Le 1<sup>er</sup> avril 2013, la Direction des programmes commerciaux et antidumping a lancé un nouveau Programme d'assurance de la qualité (AQ), créant ainsi une petite équipe d'agents spécialisés chargés à effectuer ce travail d'évaluation interne important.

Dans sa première année, l'Unité d'AQ a examiné plus de 150 dossiers de vérification, soit environ 7 % des dossiers fermés, et a visité neuf sites dans quatre régions commerciales de l'Agence.

La plupart des dossiers assujettis à un examen d'AQ sont choisis au hasard et examinés en vue de s'assurer que les procédures de vérification nationales ont été respectées et afin de déterminer si la décision finale de l'agent est exacte. Suite à chaque examen de dossier complet, des conclusions détaillées sont transmises à l'agent régional et son gestionnaire de façon à fournir une rétroaction spécifique, à la fois positive et négative, et de mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires. En outre, les directeurs régionaux reçoivent un résumé des conclusions pour toutes les études de dossier effectuées dans leur région et doivent immédiatement mettre en œuvre un plan d'action qui règlera toute question soulevée.

Ce travail d'AQ a déjà eu un impact positif sur l'exécution des programmes commerciaux, car il a amélioré l'uniformité à l'échelle nationale en soulevant les questions précises et en veillant à ce que les mesures correctives appropriées soient prises. Il a aussi souligné le besoin de créer ou d'améliorer les méthodes d'exploitation internes et d'offrir une formation supplémentaire aux agents. ♦

### **Programme des droits antidumping et compensateurs**

L'ASFC est chargée de l'application de la [Loi sur les mesures spéciales d'importation](#) (LMSI) qui vise à protéger l'industrie canadienne du dommage causé par les importations de marchandises faisant l'objet de dumping et de subventionnement par l'imposition de droits de LMSI.

Il y a présentement 42 mesures en vigueur impliquant 22 produits en provenance de plus de 20 pays différents. Pour une liste complète des mesures en vigueur comprenant des liens vers les descriptions des produits, consultez la section Mesures en vigueur du site web de l'ASFC au lien suivant : <http://www.cbsa-asfc.gc.ca/sima-lmsi/mif-mev-fra.html> ♦

### **Secrétariat du CCACF**

Le CCACF fait partie intégrante des activités de mobilisation des intervenants de l'ASFC. Si vous avez des suggestions d'articles ou des questions sur le CCACF et ses activités, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante : [BCCC-CCACF@cbsa-asfc.gc.ca](mailto:BCCC-CCACF@cbsa-asfc.gc.ca). ♦